

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	VÉRONIQUE HIVON
Circonscription :	JOLIETTE

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissant d'apprentissage (FQCRDITED)	26 septembre 2013
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Toile peinte par une artiste-peintre ainsi qu'une artiste-amateur. Œuvre sur du verre et scellée.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Œuvre donnée à la ministre à l'occasion du 20^e anniversaire de la Fédération.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Véronique Hivon	Date de la déclaration 2014-02-21
---	--